

Profond



Rapport financier 2022

Table des matières

Bilan	3
Compte d'exploitation	4
Annexe	6
Rapport de l'organe de révision	29
Rapport de l'expert en caisses de pension	32

Bilan

	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
	Chiffre	CHF	CHF
Actif			
Placements			
Liquidités		486664119	818346939
Placements nominaux		1000057988	1161510823
Actions		4732132805	5667040221
Immobilier		3116281745	2910698969
Placements alternatifs		809465326	585674397
Total des placements	6.4	10 144 601 983	11 143 271 349
Fortune diverse			
Créances vis-à-vis des employeurs		98797181	28742782
Autres créances		8011849	15870804
Total de la fortune diverse	7.2	106 809 030	44 613 586
Compte de régularisation actif		42 273	101 418
Total de l'actif		10 251 453 286	11 187 986 353
Passif			
Engagements			
Prestations de libre passage et rentes		147677408	191280636
Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance	5.10	26566315	27033708
Autres dettes		9318791	10787923
Total engagements	7.3	183 562 514	229 102 267
Compte de régularisation passif		332 704	545 400
Réserve de cotisations de l'employeur œuvres de prévoyance	6.7.4	85 108 647	72 541 473
Provisions non techniques	7.4	0	2 060 000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	6028025829	5871733114
Capital de prévoyance retraités	5.5	3217294357	3137954085
Provisions techniques	5.6	347339568	365695597
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		9 592 659 754	9 375 382 796
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	389 789 667	1 348 180 046
Fonds libres			
État au début de la période		160174371	0
Excédent de produits (+)/de charges (-)		-160174371	160174371
Total des fonds libres	6.3	0	160 174 371
Total du passif		10 251 453 286	11 187 986 353

Compte d'exploitation

	Annexe	2022	2021
	Chiffre	CHF	CHF
Cotisations des employés	7.1	197 817 716	193 046 264
Cotisations des employeurs	7.1	259 168 817	255 403 527
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.7.4	- 8078 958	- 19037 506
Financement de subsides du Fonds de garantie LPP		- 2 448 231	- 2 619 081
Primes uniques et rachats		55 386 815	74 732 184
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	6.7.4	21 813 604	31 972 605
Aides du Fonds de garantie		2 448 231	2 619 081
Cotisations et apports ordinaires et autres		526 107 994	536 117 074
Apports de libre passage	5.3	403 831 395	370 209 433
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	16 510 602	15 699 267
Attributions en cas de reprises d'assurés	7.7	77 720 282	108 077 983
Prestations d'entrée		498 062 279	493 986 683
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1 024 170 273	1 030 103 757
Rentes de vieillesse		- 182 793 910	- 183 484 624
Rentes de survivants		- 28 421 683	- 28 590 365
Rentes d'invalidité		- 18 717 606	- 17 883 628
Rentes de divorce		- 233 426	- 162 316
Prestations en capital à la retraite		- 144 000 027	- 96 574 265
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 13 192 072	- 10 576 658
Affectation des capitaux libres		- 5 014 378	- 7 040 372
Prestations réglementaires		- 392 373 102	- 344 312 228
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	- 509 254 109	- 465 457 140
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	7.8	- 35 155 881	- 114 906 421
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	- 26 719 469	- 24 299 287
Prestations de sortie		- 571 129 459	- 604 662 848
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 963 502 561	- 948 975 076
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs		- 31 543 453	- 95 962 655
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance retraités		- 79 340 272	- 169 683 521
Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions techniques		18 356 029	32 844 012
Rémunération du capital épargne		- 124 749 262	- 411 432 246
Dissolution (+)/Constitution (-) de réserves de cotisations		- 12 566 303	- 5 447 880
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux libres œuvres de prévoyance		466 575	2 068 518
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		- 229 376 684	- 647 613 772

	Annexe	2022	2021
	Chiffre	CHF	CHF
Prestations d'assurance		2713803	1524875
Produits de prestations d'assurance		2713803	1524875
Cotisations au fonds de garantie		- 2739904	- 2671150
Charges d'assurance		- 2739904	- 2671150
Résultat net de l'activité d'assurance		- 168735073	- 567631366
Produit des liquidités		- 5455811	- 4471275
Produit des placements nominaux		- 105364316	- 4137402
Produit des actions		- 990112330	1064839201
Produit des biens immobiliers		154619433	176148574
Produit des placements alternatifs		76851281	74848552
Produit des placements de capitaux		- 869461743	1307227650
Frais d'administration des placements		- 63901992	- 46746225
Résultat net des placements	6.7	- 933363735	1260481425
Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions non techniques		2060000	0
Autres produits	7.9	457320	414153
Administration générale		- 13126571	- 18069883
Marketing et publicité		- 314871	- 483286
Courtages		- 5308510	- 5219399
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		- 144759	- 158153
Autorités de surveillance		- 88551	- 89690
Frais d'administration	7.6	- 18983262	- 24020410
Excédent de produits (+)/de charges (-) avant constitution/dissolution de réserves de fluctuation de valeur		- 1118564750	669243802
Dissolution (+)/Constitution (-) de réserves de fluctuation de valeur	6.3	958390379	- 509069431
Excédent de produits (+)/de charges (-)		- 160174371	160174371

Annexe

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Profond Institution de prévoyance est une fondation au sens des articles 80 et suivants CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP. La Fondation a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et au-delà l'élimination des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité ainsi que de la maladie, de l'accident ou du chômage dans des situations de détresse particulières.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH 1227 et affiliée au fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	du 24.08.2017
Règlement d'organisation	du 01.01.2022
Règlement de prévoyance	du 01.01.2022
Règlement de liquidation partielle	du 31.12.2019
Règlement de placement	du 01.11.2018
Règlement des provisions	du 01.01.2021

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Conseil de fondation –

Représentants des employeurs

	Fonction	Mandat actuel
Bodmer Peter E.	Président	2020 à 2024
Murer-Chevalier Werner	Vice-président	2020 à 2024
Goetschmann Frédéric E.	Membre	2020 à 2024
Schelling Stephan	Membre	2020 à 2024

Theilacker Willy, jusqu'en juillet 2022 Assesseur/participant avec voix consultative.

Conseil de fondation –

Représentants des employés

	Fonction	Mandat actuel
Stohler Dieter	Vice-président	2020 à 2024
Bitterli Brigitte	Membre	2020 à 2024
Nitz Bernhard	Membre	2020 à 2024
Platz Aldo	Membre	2020 à 2024

Direction

Schlaefli Laurent
Fuchs Christian

de Capitani Petra

Häberli Andreas

Immler Marco

Nowacki Robert

Fonction

Directeur

Responsable prévoyance,

Directeur adjoint

Responsable des Ressources humaines
et des Services internes

Responsable des placements

Responsable Innovation et Technologie

Responsable de la gestion des marchés

Tous les membres du Conseil de fondation et de la direction signent collectivement à deux.

Comité de rémunération

Murer-Chevalier Werner

Bodmer Peter E.

Stohler Dieter

Fonction

Présidence

Membre

Membre

Comité des placements

Schelling Stephan

Bodmer Peter E.

Gysin Franz

Häberli Andreas

Fonction

Présidence

Membre

Membre

Membre

Comité de direction

Bodmer Peter E.

Murer-Chevalier Werner

Schlaefli Laurent

Stohler Dieter

Fonction

Présidence

Membre

Membre

Membre

Comité des risques

Bitterli Brigitte

Häberli Andreas

Nitz Bernhard (à partir de juillet 2022)

Platz Aldo (jusqu'en juin 2022)

Schlaefli Laurent

Stohler Dieter

Fonction

Présidence

Membre

Membre

Membre

Membre

Membre

Profond dispose d'un système de contrôle interne (SCI) et d'une gestion des risques adaptés à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Keller Experten AG, Partie contractante
André Tapernoux, dipl. math., Expert responsable
Altweg 2
8500 Frauenfeld

Organe de révision

KPMG AG
Badenerstrasse 172
8036 Zurich

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

1.6 Employeurs affiliés

	2022	2021
Portefeuille au 01.01.	2185	2134
Entrées	70	107
Départs	- 76	- 56
Portefeuille au 31.12.	2179	2185

Les départs de 76 employeurs affiliés concernent des départs techniques, des fermetures d'entreprises, des fusions et des licenciements.

1.7 Sociétés liées

Participations majoritaires détenues directement :

Agro Energie Schwyz AG
B+B Holding AG en liquidation (radiation du registre du commerce au 15.2.2023)
Profond Fondation de placement
Profond Finanzgesellschaft AG
Tekag Holding AG en liquidation

2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

	2022	2021
2.1 Assurés actifs		
Portefeuille au 01.01.	46 957	45 883
Entrées	13 970	12 948
Départs à la retraite, décès, invalidité	- 919	- 877
Départs	- 11 266	- 10 997
Portefeuille au 31.12.	48 742	46 957

	2022	2021
2.2 Bénéficiaires de rentes		
Portefeuille au 01.01.	10 263	10 008
Entrées à partir de l'effectif actif	839	745
Reprise d'effectifs de rentes	15	15
Départs	- 552	- 505
Nombre total de rentes au 31.12.	10 565	10 263

Répartition par types de rentes

	2022	2021
Rentes de vieillesse	7 241	6 972
Rentes de conjoint	1 708	1 684
Rentes transitoires	37	46
Rentes d'invalidité	1 004	982
Rentes pour enfant	552	561
Rentes de divorce	23	18
Nombre total de rentes au 31.12.	10 565	10 263

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Profond Institution de prévoyance est une caisse de pension complète et applique un régime en primauté des cotisations. Les prestations de la Fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020) et définies dans le plan de prévoyance pour chaque affiliation.

Les prestations sont calculées sur la base des prestations de libre passage, des apports, des bonifications d'épargne et d'intérêts, déduction faite des versements anticipés pour la propriété d'un logement ou les versements en cas de divorce. Lors du départ à la retraite, les assurés ont le choix de recevoir leur capital de prévoyance sous forme de rente de vieillesse viagère (en 2022, taux de conversion pour les hommes à l'âge de 65 ans, 6,0 %, et pour les femmes à l'âge de 64 ans, 5,8 %) ou partiellement ou totalement sous forme de capital.

Le taux de conversion diminue progressivement jusqu'en 2024 pour atteindre 5,6 % (65 ans).

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement est régi par le règlement de prévoyance.

La composition et le montant des cotisations pour les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs et les bonifications de vieillesse sont régis par les plans de prévoyance des entreprises affiliées.

Des montants moyens sont prélevés pour l'indemnisation des frais administratifs. Les frais de risque varient selon l'œuvre de prévoyance sur la base des dommages attendus. La prévoyance vieillesse est financée au moyen de cotisations à hauteur des bonifications de vieillesse.

Le règlement de prévoyance régit en outre le rachat et le financement ultérieur d'années de cotisation, le rachat d'augmentations de salaires ainsi que le financement anticipé de prestations transitoires.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe des comptes annuels sont conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, le bilan et l'évaluation sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Evaluation des actifs dans les comptes annuels :

Postes du bilan

Liquidités, dépôts à terme, créances

Obligations et actions

Immobilier indirect et fondations

Immobilier direct

Sociétés immobilières

Placements alternatifs (indirects)

Placements alternatifs (directs)

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Méthode d'évaluation

Valeur nominale (déduction faite de la correction de valeur nécessaire)

Valeur de marché

Net Asset Value/cours de bourse de placement

Discounted Cash-Flow Method (DCF ou méthode des flux de trésorerie actualisés)

Valeur de rendement, valeur nette de la société

Valeur de marché/Net Asset Value

Juste valeur (Fair Value)

Expertise de l'expert de la caisse de pension

Les actifs en monnaies étrangères ont été convertis selon le taux de change de la date du bilan. Quant aux transactions, elles ont été converties au cours du jour concerné.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a eu aucune correction modifiant le résultat au cours de l'exercice sous revue.

5. Couverture des risques/règles techniques/taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès, d'invalidité et de longévité sont intégralement pris en charge par la Fondation.

Un contrat d'assurance arrivant à échéance existe pour les versements de rentes.

5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les valeurs de rachat d'un contrat d'assurance arrivant à échéance s'élèvent à CHF 26 652 492,42 (exercice précédent : CHF 27 567 938,84). La compagnie d'assurance verse les rentes à Profond qui les verse ensuite aux bénéficiaires de rentes.

5.3 Evolution et rémunération du capital de prévoyance assurés actifs

Développement et rémunération des avoirs-épargne	2022	2021
	CHF	CHF
Capital épargne au début de l'exercice	5 871 733 114	5 364 338 214
Plus		
Cotisations d'épargne des employés	175 432 042	171 102 068
Cotisations d'épargne des employés (exonération de cotisations)	5 147 219	5 500 214
Cotisations d'épargne des employeurs	224 027 162	219 671 438
Cotisations d'épargne des employeurs (exonération de cotisations)	5 358 992	5 709 764
Apports de libre passage	403 831 395	370 209 433
Apports de libre passage nouvelles affiliations	68 978 778	99 069 639
Primes uniques et rachats	51 702 282	69 999 786
Apports provenant de la dissolution des fonds libres	3 684 533	4 732 398
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	16 510 602	15 699 267
Intérêts sur le capital épargne	124 749 262	411 432 246
Autres crédits/débits	- 228 780	173 782
Moins		
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 509 254 109	- 465 457 141
Prestations de libre passage à la dissolution de contrats	- 33 463 901	- 102 454 848
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 26 719 469	- 24 299 287
Versements en capital à la retraite/au décès	- 156 967 541	- 106 309 034
Transfert de retraites avec prestations de retraite	- 191 413 198	- 170 887 636
Modification du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (invalidité/décès)	- 5 139 023	- 2 879 937
Modification du capital de prévoyance (PLP plus élevée que la prestation réglementaire)*	56 470	6 382 749
Capital d'épargne à la fin de l'exercice	6 028 025 829	5 871 733 114

* Ce poste concerne les prestations de libre passage selon la loi sur la prestation de libre passage, qui sont supérieures à l'avoir de vieillesse réglementaire des assurés (valeur différentielle).

Le Conseil de fondation a décidé d'accorder à l'avoir vieillesse des assurés actifs un intérêt de 2,20 % (exercice précédent : 8,00 %).

	2022	2021
	CHF	CHF
5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP		
Avoirs de vieillesse LPP (compte témoin)	3 038 380 805	2 940 051 065
Taux d'intérêt LPP	1,00 %	1,00 %

	2022	2021
	CHF	CHF
5.5 Evolution du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes		
Situation du capital de prévoyance au début de l'exercice	3 137 954 085	2 968 270 564
Transfert de retraites avec prestations de retraite	191 413 198	170 887 636
Reprise d'effectifs de rentes	4 193 702	3 750 071
Paiement de capital de prévoyance à la nouvelle institution de prévoyance	- 523 636	- 4 964 355
Modification du capital de prévoyance actifs (invalidité/décès)	5 139 023	2 879 937
Versements de rentes	- 230 166 625	- 230 120 933
Réajustement bases techniques	0	69 639 635
Adaptation du nouveau calcul du capital de prévoyance	109 284 609	157 611 530
Total capital de prévoyance retraités	3 217 294 357	3 137 954 085

Le Conseil de fondation examine chaque année l'octroi d'une allocation de renchérissement. Dans le contexte des fonds libres non disponibles, le Conseil de fondation a décidé de ne pas octroyer d'allocation de renchérissement sur les rentes à compter du 1^{er} janvier 2023. Cependant, en raison de la bonne situation financière lors de l'exercice précédent, les bénéficiaires de rentes de vieillesse (à l'exception des retraités du contrat d'assurance) ont perçu une rente supplémentaire unique de CHF 1 000 au premier trimestre 2022 (limitation à l'exercice 2021).

	2022	2021
	CHF	CHF
5.6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques		
Réserve taux de conversion assurés actifs	200 824 535	239 344 623
Réserve de fluctuation de risque pour les risques invalidité et décès	41 986 000	41 244 000
Provision pour l'allongement de l'espérance de vie	30 249 712	14 733 006
Provision pour cas de prévoyance en suspens ou latents	74 279 321	70 373 968
Total provisions techniques	347 339 568	365 695 597

Les remarques suivantes doivent être formulées au sujet des différents postes de provisions :

- Réserve taux de conversion assurés actifs : la méthode reposant sur la valeur de liquidation a été appliquée pour calculer les pertes sur les retraites. Elle tient compte de tous les assurés actifs âgés de plus de 58 ans. Elle consiste à convertir les avoirs de vieillesse disponibles selon le règlement en rentes de vieillesse immédiates afin de déterminer ainsi la perte de conversion. Il est tenu compte de la part supposée de retraités sous forme de capital d'environ 25 % (exercice précédent : 25 %).

- Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès : cette réserve a fait l'objet d'un nouveau calcul sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs au 31 décembre 2022, avec un niveau de sécurité de 99 %.
- Accroissement de l'espérance de vie : la réserve mathématique de couverture des rentes en cours est renforcée de 0,5 % par année à partir de 2021 ; il en résulte au 31 décembre 2022 un renforcement de 1,0 % au total (exercice précédent : 0,5 %).
- Provision pour cas de prévoyance en suspens et latents : cette réserve couvre la constitution de réserves mathématiques attendue pour les cas de prévoyance en suspens ou latents.

5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2022 et donne lieu à l'évaluation suivante :

	2022	2021
	CHF	CHF
Capital de prévoyance à couvrir	9 592 659 754	9 375 382 796
Fortune de prévoyance disponible	9 982 449 421	10 883 737 213
Le taux de couverture était de	104,1 %	116,1 %

Extrait du rapport de l'expert en caisses de pension relatif aux comptes annuels de 2022 : « En tant qu'expert en matière de prévoyance professionnelle, nous avons contrôlé Profond Institution de prévoyance en vertu de l'art. 52e LPP et pouvons confirmer sur cette base que la Fondation est à même de remplir ses obligations actuarielles réglementaires, que la sécurité financière est assurée et que les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont suffisants. »

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels se fondent sur les éléments suivants :

- Taux d'intérêt technique : 2,00 % (exercice précédent : 2,00%)
- Bases techniques : LPP 2020 tables périodiques 2021 (exercice précédent : LPP 2020 tables périodiques 2021)
- Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie et fluctuations des risques

Conformément au règlement de placement, l'objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur est calculé selon les principes de l'économie financière.

5.9 Modifications des bases techniques et des hypothèses

Il n'y a pas eu de changement pour l'année 2022.

Le taux d'intérêt technique a été abaissé lors de l'exercice précédent de 2,25 % à 2,00 % et les bases techniques ont été modifiées en LPP 2020 tables périodiques 2021. En raison de ces modifications, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes a dû être augmenté de CHF 69 639 635 et les provisions techniques de CHF 62 383 477 supplémentaires durant l'exercice précédent.

**5.10 Capitaux libres séparés
œuvres de prévoyance**

	2022	2021
	CHF	CHF
Capitaux libres au début de l'exercice	27 033 708	28 959 795
Apports dus à de nouvelles affiliations	4 547 802	4 971 854
Transfert dans le capital de prévoyance des actifs	- 3 684 533	- 4 732 398
Utilisations autres	- 1 329 844	- 2 307 974
Rémunération	- 818	142 431
Capitaux libres à la fin de l'exercice	26 566 315	27 033 708

Au total, des comptes avec des capitaux libres sont tenus pour 281 œuvres de prévoyance au 31 décembre 2022 (exercice précédent : 292). Les capitaux libres ont été rémunérés à hauteur de 0,00 % (exercice précédent : 0,50 %).

**5.11 Taux de couverture
d'après art. 44 OPP 2**

	2022	2021
	CHF	CHF
Total de l'actif	10 251 453 286	11 187 986 353
Engagements	- 183 562 514	- 229 102 267
Compte de régularisation passif	- 332 704	- 545 400
Réserves de cotisations de l'employeur œuvre de prévoyance	- 85 108 647	- 72 541 473
Provisions non techniques	0	- 2 060 000
Fortune de prévoyance disponible	9 982 449 421	10 883 737 213
Capital de prévoyance assurés actifs	6 028 025 829	5 871 733 114
Capital de prévoyance retraités	3 217 294 357	3 137 954 085
Provisions techniques	347 339 568	365 695 597
Capital de prévoyance à couvrir	9 592 659 754	9 375 382 796
Excédent de couverture	389 789 667	1 508 354 417
Répartition de l'excédent de couverture		
Réserve de fluctuation de valeur	389 789 667	1 348 180 046
Fonds libres Profond	0	160 174 371
Taux de couverture	104,1 %	116,1 %

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation statue sur la nature et l'exécution de la gestion de fortune et surveille les activités de placement. Il a défini l'organisation de la gestion de fortune ainsi que les buts, les principes et les compétences dans le règlement de placement. De plus, Profond Institution de prévoyance est actuellement le seul investisseur de Profond Fondation de placement.

Gestionnaire de fortune

Ardian Investment Switzerland AG

Artico Partners AG

BlackRock Investment Management (UK) Limited
Credit Suisse (Schweiz) AG

Credit Suisse Anlagestiftung 2
Partners Capital LLP
PK Assets AG

Profond Fondation de placement
Profond Institution de prévoyance

Schroder Investment Management (Switzerland) AG
Swiss Life Asset Management AG

UBS Asset Management (Schweiz) AG

UBS Investment Foundation 3
VI Vorsorgeinvest AG

Global Custodian

Credit Suisse (Schweiz) AG

Type d'agrément

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Financial Conduct Authority (FCA)

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

CHS

Financial Conduct Authority (FCA)

CHS-FINMA en vertu de l'art. 74 LEFin (loi sur les établissements financiers)

(inscrit pour l'enregistrement)

CHS

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS).

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

CHS

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Agrément

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP 2) puisse être établi de façon concluante

	Limitation des catégories en vertu de l'art. 55 OPP 2 en % de la fortune totale	Limitation des catégories en vertu du règlement de placement en % de la fortune totale	Portefeuille actuel en % de la fortune totale
Immobilier	0-30	17-39	30.7

Placements dans l'immobilier : les fourchettes des catégories de placement sont dotées de telle sorte qu'en raison des mouvements (importants) du marché, les quotas d'investissement qui en résultent pourraient dépasser de manière passive les limites de l'OPP2, sans avoir à supporter les coûts d'un rééquilibrage immédiat. Il convient de noter que ces taux relevés sont par nature temporaires et non stratégiques.

La Fondation gère et surveille tous ses placements avec le même soin, qu'il s'agisse de placements traditionnels ou alternatifs. Les placements sont sélectionnés avec soin et sont suffisamment diversifiés. Le but de prévoyance est ainsi assuré. L'allocation d'actifs est confirmée par une étude ALM.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon la méthode dite « économique-financière ». Selon cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est établie sur la base des critères de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement, et permet la rémunération requise des engagements sur un horizon d'un an, moyennant une sécurité suffisante. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est exprimée en pourcentage du capital de prévoyance (y compris les provisions techniques) et l'objectif est d'atteindre un niveau de sécurité de 97,5 % sur un an. Le montant de cette valeur cible est vérifié tous les ans et adapté à la situation actuelle, ce qui garantit le maintien du principe de la permanence dans la méthode de calcul.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 14,19 % (exercice précédent : 14,38 %) du capital de prévoyance, compte tenu d'une volatilité de 7,24 % (exercice précédent : 7,31 %).

	2022	2021
	CHF	CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au début de l'exercice	1 348 180 046	839 110 615
Dissolution (-)/Constitution (+) à la charge du compte d'exploitation	- 958 390 379	509 069 431
Réserve de fluctuation de valeur à la fin de l'exercice	389 789 667	1 348 180 046
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	1 361 198 419	1 348 180 046
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	971 408 752	0
Fonds libres selon bilan au 31.12.	0	160 174 371

6.4 Présentation des placements par catégorie

	Fortune 2022 KCHF	Part effective %	Stratégie %	Four- chette %	Fortune 2021 KCHF	Part effective %
Liquidités/créances	486 664	4,8	2	1-10	818 347	7,3
Liquidités	486 664				818 347	
Placements nominaux	1 000 058	9,8	16		1 161 511	10,4
Obligations CHF	256 699	2,5	9	1-10	386 156	3,5
Obligations en monnaies étrangères	743 359	7,3	7	3-10	775 355	6,9
Actions	4 732 133	46,7	49	45-55	5 667 040	50,9
Actions Suisse	1 921 987	18,9	20	15-25	2 404 350	21,6
Actions Etranger	2 366 606	23,4	24	19-28	2 729 968	24,5
Actions Marchés émergents	443 539	4,4	5	2-8	532 722	4,8
Immobilier	3 116 282	30,7	28	17-39	2 910 699	26,1
Immobilier Suisse	2 154 941	21,2	19	12-26	2 005 019	18,0
Immobilier direct	1 723 168	17,0			1 577 371	14,2
Immobilier indirect	431 773	4,2			427 648	3,8
Immobilier Etranger	961 341	9,5	9	5-13	905 680	8,1
Immobilier direct	464 029	4,6			498 781	4,5
Immobilier indirect	497 312	4,9			406 899	3,6
Placements alternatifs	809 465	8,0	5	0-15	585 674	5,3
Capital-investissement	599	0,0	0	0-3	1 119	0,0
Marchés privés	469 553	4,6	3	0-10	355 848	3,2
Infrastructure	339 313	3,4	2	0-7	228 707	2,1
Placements	10 144 602	100,0			11 143 271	100,0

Les monnaies étrangères sans couverture représentent CHF 3,005 milliards, soit 29,6 % de la fortune totale (exercice précédent : CHF 3,392 milliards, soit 30,4 % de la fortune totale). Les limitations de placement visées aux art. 54, 54a et 54b OPP2 sont respectées, ou élargies conformément aux données de l'annexe 6.2.

Biens immobiliers directs répartis par propriété

	2022 CHF	2021 CHF
Suisse		
Biens immobiliers détenus par Profond Fondation de placement	100,00 %	100,00 %

Profond Institution de prévoyance est actuellement le seul investisseur de Profond Fondation de placement. Elle possède des biens immobiliers en Suisse, en Allemagne et en Autriche. Profond Fondation de placement est constituée de deux groupes de placement :

Biens immobiliers détenus par Profond Fondation de placement

	2022	2021
	CHF	CHF
Groupe de placement Suisse		
Fortune nette	1 723 167 588	1 577 371 386
Groupe de placement Immobilier Allemagne – Autriche		
Fortune nette	464 028 547	498 780 925

Le conseil de fondation de Profond Fondation de placement se compose de trois membres, dont deux de Profond Institution de prévoyance. Les décisions de placement sont prises notamment par le comité des placements immobiliers. Celui-ci se compose de deux experts immobiliers externes, dont l'un est issu du Conseil de fondation de Profond Fondation de placement, et de deux membres de Profond Institution de prévoyance.

Chiffres clés de Profond Fondation de placement

	2022	2021
Groupe de placement Suisse		
Retour sur investissement	3,66 %	5,59 %
Taux d'actualisation moyens	2,81 %	2,89 %
Taux d'endettement	11,62 %	7,16 %
Taux de perte de revenus	6,85 %	7,29 %
Marge de bénéfice d'exploitation (marge d'EBIT)	76,59 %	33,39 %
Quote-part des charges d'exploitation (TERISA (NAV))	0,42 %	0,51 %
WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term)	4,11	4,86
Groupe de placement Allemagne – Autriche		
Rendement sur investissement (en EUR)	0,75 %	3,81 %
Taux d'actualisation moyens	4,12 %	4,08 %
Taux d'endettement	0,00 %	0,00 %
Taux de perte de revenus	5,96 %	6,02 %
Marge de bénéfice d'exploitation (marge d'EBIT)	65,28 %	63,99 %
Quote-part des charges d'exploitation (TERISA (NAV))	0,62 %	0,65 %
WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term)	7,70	8,27

La valeur (méthode d'estimation : valeur de marché selon la méthode des flux de trésorerie actualisés) des immeubles a été évaluée par Wüest Partner AG.

Biens immobiliers directs par type d'utilisation

	Surface	Revenu
Groupe de placement Suisse		
Habitation	53,4 %	57,4 %
Commerce	46,6 %	42,6 %
Groupe de placement Immobilier Allemagne - Autriche		
Habitation	1,2 %	1,2 %
Commerce	98,8 %	98,8 %

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Effet de l'exposition des contrats à terme sur devises	Valeurs de marché 2022	Valeurs de marché 2021	Niveau d'engagement 2022	Niveau d'engagement 2021
	CHF	CHF	CHF	CHF
CHF	- 3 476 710	0	744 508 153	975 444 445
AUD	0	0	0	0
EUR	- 5 374 964	11 447 708	- 464 979 413	- 524 408 351
USD	2 803 882	1 300 165	- 271 374 889	- 442 939 951
GBP	219 653	- 77 298	- 8 153 851	- 8 096 143

Afin de réduire le risque de change, les devises sont stratégiquement couvertes au moyen d'opérations de change à terme.

6.6 Engagements de capitaux ouverts

Dans le cadre des investissements sur les marchés privés et des placements dans les infrastructures, il subsiste à la date du bilan une dette ouverte de CHF 564 027 671 (exercice précédent : CHF 351 935 123), laquelle est mise à disposition sur demande.

6.7 Explications du résultat net des placements

	2022	2021
	CHF	CHF
Liquidités	- 5 455 811	- 4 471 275
- Résultats des opérations d'intérêts	- 1 646 566	- 3 860 426
- Ajustements de change	- 285 532	- 102 815
- Intérêts sur les capitaux libres	818	- 142 431
- Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	- 871	- 354 893
- Intérêts sur les prestations de libre passage	- 3 523 660	- 10 710
Placements nominaux	- 105 364 316	- 4 137 402
- Résultats des opérations d'intérêts	6 062 932	12 578 116
- Plus-values nettes	- 111 427 248	- 16 715 518
Actions	- 990 112 330	1 064 839 201
- Dividendes	76 607 303	97 117 205
- Plus-values nettes	- 1 066 719 633	967 721 996
Immobilier	154 619 433	176 148 574
- Distributions	14 822 740	13 717 052
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	139 796 693	162 431 522
Placements alternatifs	76 851 281	74 848 552
- Distributions	367 010	127 083
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	76 484 271	74 721 469
Frais d'administration des placements	- 63 901 992	- 46 746 225
- Frais d'administration	- 4 741 775	- 4 762 557
- Frais de gestion de fortune	- 7 423 106	- 7 868 600
- Frais de tiers	- 503 574	- 688 295
- Frais TER	- 51 233 538	- 33 426 773
Résultat net des placements	- 933 363 735	1 260 481 425

Explications des frais de gestion de la fortune

Placements	2022	2021
	CHF	CHF
Placements transparents	10 144 601 983	11 143 271 349
Placements opaques	0	0
Total des placements	10 144 601 983	11 143 271 349
Taux de transparence des frais	100,00 %	100,00 %

Placements	2022	2021
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	12 668 454	13 319 452
Total de tous les chiffres-clés des frais en francs suisses pour les placements collectifs	51 233 538	33 426 773
Frais de gestion de la fortune comptabilisés selon le compte d'exploitation	63 901 992	46 746 225
En pourcentage des placements au coût transparent	0,63 %	0,42 %

	2022	2021
Performance	-8,4 %	12,8 %

La performance est calculée selon la méthode de calcul du « taux de rendement pondéré par le temps » (TWR ou time-weighted rate of return).

6.7.1 Pratique de rétrocessions

Les entreprises chargées de la gestion de fortune se sont engagées contractuellement à ne pas percevoir de rétrocessions ou, si elles en ont reçu, à les reverser intégralement à Profond Institution de prévoyance.

La Fondation a également demandé des attestations aux institutions pour les rétrocessions éventuellement encaissées ou versées. Ces attestations ont été reçues et n'ont livré aucun indice sur de quelconques rétrocessions versées à des personnes proches ou à des tiers.

La Fondation n'a pas encaissé de rétrocessions au cours de l'année écoulée.

6.7.2 Dispositions de loyauté

Profond applique les règles de l'association sectorielle ASIP, notamment la charte ASIP et les directives techniques, qui définissent le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité de la LPP. Les membres du Conseil de fondation, des comités, de la direction et les collaborateurs attestent lors de leur entrée qu'ils se conforment à ces prescriptions. Ils attestent en outre chaque année qu'ils remplissent les exigences légales et réglementaires et qu'ils respectent les prescriptions en matière de loyauté.

En application des dispositions de loyauté, des déclarations de loyauté conformément aux art. 48f et 48g OPP 2 ont été demandées aux personnes et institutions chargées du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance. Celles-ci ont été remises dans leur intégralité.

6.7.3 Exercice des droits de vote

Profond exerce ses droits de vote pour les sociétés suisses cotées. Le vote de Profond peut être consulté sur son site Internet. Dans tous les sujets qui sont soumis au vote, le but recherché est de prendre en compte au mieux les intérêts des actionnaires ou des destinataires. Le vote de Profond se fonde sur les recommandations d'Inrate, qui soutient les investisseurs institutionnels dans l'exercice des droits des actionnaires avec des recherches détaillées sur la gouvernance d'entreprise et des recommandations de vote. Dans le cas de placements étrangers, les droits de vote sont exercés par l'intermédiaire du gestionnaire de portefeuille.

6.7.4 Explications de la réserve de cotisations d'employeur

	2022	2021
	CHF	CHF
Réserves de cotisations de l'employeur pour certaines œuvres de prévoyance sans renonciation à l'utilisation, situation au 01.01.	72541473	66738700
Paievements	21813604	31972605
Utilisation pour le financement des cotisations	- 8078958	- 19037506
Dissolution en cas de sortie collective	- 1168344	- 7487219
Rémunération	871	354893
Total réserves de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	85108647	72541473

Il n'y a pas de réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Les réserves de cotisations de l'employeur ont été rémunérées à hauteur de 0,00 % en 2022 (exercice précédent : 0,50 %).

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Répartition des cotisations des œuvres de prévoyance

	2022	2021
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne des employés	175 432 042	171 102 068
Cotisations risque des employés	18 603 783	18 291 480
Contributions aux frais d'administration des employés	3 781 892	3 652 716
Total cotisations des employés	197 817 716	193 046 264
Cotisations d'épargne des employeurs	224 027 162	219 671 438
Cotisations risque des employeurs	28 143 733	28 687 363
Contributions aux frais d'administration des employeurs	5 829 730	5 836 327
Contributions de base	1 095 931	1 101 575
Participations aux frais pour dépenses extraordinaires	72 261	106 824
Total cotisations des employeurs	259 168 817	255 403 527

7.2 Autre fortune

	2022	2021
	CHF	CHF
Créances vis-à-vis des employeurs	98 797 181	28 742 782
Impôt anticipé	7 777 962	15 105 766
Autres avoirs	18 072	664 221
Cautions de loyer	82 320	82 320
Créances vis-à-vis des œuvres de prévoyance	127 776	13 534
Liquidités découlant de l'activité d'exploitation	5 719	4 963
Total de la fortune diverse	106 809 030	44 613 586

7.3 Engagements

	2022	2021
	CHF	CHF
Engagements envers les personnes sortantes	123 493 307	159 637 062
Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance	26 566 315	27 033 708
Entrées anticipées prestations de libre passage	11 680 251	14 909 830
Autres dettes	9 318 791	10 787 923
Engagements envers les retraités	6 251 841	10 481 734
Engagements liés à de nouvelles affiliations*	6 252 009	6 252 009
Total engagements	183 562 514	229 102 267

* Au 31 décembre 2022, une nouvelle affiliation de 2018 n'avait pas encore pu être définitivement achevée. Il s'agit de la reprise d'une fondation pour laquelle le contrat de reprise n'a pas encore été conclu.

	2022	2021
	CHF	CHF
7.4 Provisions non techniques		
Provisions pour impôts latents sur les gains immobiliers découlant du transfert à Profond Fondation de placement	0	2 060 000
Total provisions non techniques	0	2 060 000

L'impôt sur les gains immobiliers a été définitivement liquidé en 2022.

	2022	2021
	CHF	CHF
7.5 Placements chez l'employeur		
Profond Fondation de placement		
Comptes courants	1 007 102 211	1 537 770
Participation	2 192 555 736	2 066 201 930
Affectation de fortune	100 000	100 000
Total Profond Fondation de placement	2 293 365 945	2 067 839 700

	2022	2021
	CHF	CHF
Résultat net des placements chez l'employeur		
Profond Fondation de placement		
Ajustement d'évaluation	64 313 563	100 400 850
Frais TER	- 9 808 442	- 10 901 185
Total Profond Fondation de placement	54 505 121	89 499 665

Les évaluations en devises ne sont pas prises en compte dans le tableau ci-dessus.

	2022	2021
	CHF	CHF
7.6 Charges d'administration		
Frais d'administration selon le compte d'exploitation	18 983 262	24 020 410
Frais pour prestations d'assurance rendues	- 5 167 171	- 4 651 437
Autres produits (frais d'administration pertinents)	- 457 320	- 414 153
Total frais d'administration (apurés)	13 358 771	18 954 820

Profond Institution de prévoyance est une fondation entièrement autonome. Ainsi, toutes les prestations d'assurance (par ex. en cas d'invalidité) sont fournies en interne et comptabilisées dans les frais d'administration plutôt que dans les charges d'assurance, selon la Swiss GAAP RPC 26. Par conséquent, les frais d'administration sont réduits de ce poste.

Les autres produits incluent les revenus des services rendus par la Fondation et limitent ainsi les frais d'administration.

	2022	2021
	CHF	CHF
7.7 Entrées de reprise d'effectifs d'assurés		
Apports prestations de libre passage	68 978 778	99 069 640
Apports capitaux libres	4 547 802	4 971 854
Apports capital de prévoyance retraités	4 193 702	3 750 071
Apports provisions techniques	0	286 418
Total apports en cas de reprises d'assurés	77 720 282	108 077 983

	2022	2021
	CHF	CHF
7.8 Départs d'effectifs d'assurés		
Transfert prestations de libre passage	33 463 901	102 454 848
Transfert capital de prévoyance retraités	523 636	4 964 355
Transfert réserves de cotisations de l'employeur	1 168 344	7 487 219
Total transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	35 155 881	114 906 421

	2022	2021
	CHF	CHF
7.9 Autres produits		
Autres produits	162 447	152 745
Commission retenue à la source	9 860	7 583
Coûts EPL	66 400	91 325
Prestations à des tiers	218 613	162 500
Total autres produits	457 320	414 153

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'obligations imposées par les autorités de surveillance.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Liquidations partielles

Les liquidations partielles sont effectuées en bonne et due forme conformément au règlement de liquidation partielle approuvé le 31 octobre 2019 et en vigueur depuis le 31 décembre 2019. Les liquidations partielles en suspens ou achevées sont énoncées dans une liste séparée qui couvre une période de un an.

En 2022, les cas supposés de liquidation partielle suivants ont été examinés et réalisés à la date de référence du 31 décembre 2021, l'un d'entre eux remplissant les conditions d'une liquidation partielle de Profond (niveau fondation). Toutes les commissions de prévoyance du personnel de Profond ainsi que les destinataires de l'affiliation concernée en ont été informés par écrit, conformément au règlement. Aucune opposition n'a été formulée. Les actifs et les passifs déterminants ayant considérablement changé entre la date de référence du 31 décembre 2021 et le transfert de la part collective des fonds libres, le montant initial de CHF 653 118 a été réduit à CHF 0, sur la base de l'art. 27g al. 2 OPP 2 et de l'art. 8 al. 4 du règlement de liquidation partielle, et la liquidation partielle a été clôturée sans versement, ce dont les destinataires concernés ont été informés par courrier du 11 novembre 2022. Les quatre cas restants sont des résiliations de contrat avec des fonds libres disponibles au niveau de l'œuvre de prévoyance.

Faits de liquidation partielle	Réduction de l'effectif	Restructuration	Dissolutions de conventions d'affiliation	Total
Nombre d'affiliations contrôlées				57
Cas suspects	27	0	30	57
Décision positive	0	0	5	5
Décision négative	27	0	25	52
Décision en suspens	0	0	0	0
Traité	27	0	27	54
En suspens	0	0	3	3

En 2022, comme au cours de l'exercice précédent, aucune réserve de fluctuation de valeur ni aucune provision technique n'a été transférée à l'occasion de résiliations de contrat.

9.2 Engagement conditionnel

Pour les bureaux de Zurich, une garantie de loyer d'un montant de CHF 130 000 a été fournie à la place d'un compte garantie de loyer.

9.3 Mise en gage d'actifs

Dans le contrat-cadre conclu pour des crédits entre Profond Institution de prévoyance et Credit Suisse AG le 11 décembre 2016, un contrat de nantissement de CHF 150 000 000 a été convenu. Au 31 décembre 2022, CHF 9 452 865 de ce montant avaient été utilisés (exercice précédent : CHF 1 737 059).

9.4 Procédures juridiques en cours

Il n'existe actuellement aucune procédure juridique substantielle en cours.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Profond Vorsorgeeinrichtung, Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Profond Vorsorgeeinrichtung (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.



**Profond Vorsorgeeinrichtung,
Zurich**

Rapport de l'organe de révision au
Conseil de fondation sur l'audit des
comptes annuels

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à l'organe suprême notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit



**Profond Vorsorgeeinrichtung,
Zurich**

Rapport de l'organe de révision au
Conseil de fondation sur l'audit des
comptes annuels

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

***Ceci est la traduction française du
rapport allemand de l'organe de révision***

Erich Meier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Carole Gehrler
Expert-réviseur agréée

Zurich, 28 mars 2023

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



Keller Experten AG
Altweg 2
8500 Frauenfeld
Limmatstrasse 50
8005 Zürich
Telefon 052 723 60 60
info@kexp.ch
www.kexp.ch

Frauenfeld, le 26 mai 2023

Rapport de l'expert en caisses de pension sur les comptes annuels 2022

L'expertise actuarielle établie au 31.12.2022 se fonde sur les mêmes bases actuarielles que l'année précédente (LPP 2020 tableaux périodiques 2021). Le taux d'intérêt technique a pu être maintenu à 2,00 % en raison de la hausse des rendements obligataires.

Le taux de couverture a diminué en l'espace d'un an, passant de 116,1 % à 104,1 %, principalement dû aux performances négatives des placements. Profond Institution de prévoyance reste ainsi en excédent de couverture, mais ne présente plus de fonds libres, contrairement à l'exercice précédent. Les réserves de fluctuation de valeur portées au bilan s'élèvent à environ 29 % de la valeur cible.

Le financement actuel est correct d'un point de vue actuariel. En effet, compte tenu des bases techniques utilisées, les promesses de prestations de Profond sont assurées par les cotisations, provisions, capitaux de prévoyance et revenus d'actifs attendus. Le revenu d'actifs attendu à long terme dépasse le rendement cible de 2,3 %. Il est donc possible de partir du principe que la situation financière restera bonne à moyen terme.

Concernant le financement, le processus d'épargne est équilibré dans la mesure où les cotisations d'épargne sont équivalentes aux bonifications de vieillesse. A l'instar des années précédentes, les obligations financières pour les nouvelles prestations en cas de décès ou d'invalidité des assurés actifs sont plus faibles que les cotisations de risque prévues à cette fin. Il en résulte un gain dans le processus de risque. A la différence de l'exercice précédent, le processus des coûts est également positif, cela signifie que les participations aux frais et l'ensemble des rémunérations et revenus sont supérieurs aux coûts administratifs. Les coûts des pertes sur les retraites s'élevaient à CHF 28,7 millions en 2022 et ont été financés par le revenu de fortune. Bien que ce montant ait augmenté de CHF 2,4 millions par rapport à l'exercice précédent, il diminue en termes relatifs de 0,36 % à 0,30 % du capital de prévoyance en raison de la baisse du taux de conversion et de la croissance de l'institution de prévoyance.

Le Conseil de fondation a mis en œuvre les demandes que nous avons formulées. De l'avis de nos experts, aucune mesure supplémentaire à mettre en œuvre immédiatement n'est nécessaire.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle, nous confirmons que les bases techniques sont adaptées, que la sécurité financière est assurée à la date de référence, que les dispositions actuarielles réglementaires sont conformes aux dispositions légales, que les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes et que la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est appropriée.

Keller Experten AG (partie contractante)

André Tapernoux
Expert en caisses de pension CSEP
Expert exécutant

Patrick Baeriswyl
Expert en caisses de pension CSEP



Roland Schorr

Patrick Baeriswyl

André Tapernoux

Flavio Müller

Profond

Siège

Profond Vorsorgeeinrichtung
Zollstrasse 62
8005 Zurich
058 589 89 81

Siège en Suisse romande

Profond Institution de prévoyance
Avenue de la Rasude 5
1006 Lausanne
058 589 89 83

Bureau

Profond Vorsorgeeinrichtung
Hans-Hugi-Strasse 5
2502 Bienne
058 589 89 81

Bureau

Profond Vorsorgeeinrichtung
Vadianstrasse 59
9000 Saint-Gall
058 589 89 81

info@profond.ch
www.profond.ch